

Séance du Mardi 17 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation :

12 Juin 2025

Date d'affichage :

12 Juin 2025

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, M. BLANCFENE Jean-Pierre, Mme GRUET Paulette, Mme COLOMBE Maud, M. LESUEUR Michel, M. FRUITIER Gérard, M. GAILLARD Gilles, M. MEULINS Didier, M. BEAUVISAGE Francis, Mme MOREL Anita, M. CHARDIN Ludovic, Mme FAUQUEUX Oriana, M. POP Vasile

Absents excusés : Mme KITOUS Zelda, Mme LEFEBVRE Nadège, Mme HOUSSAIS Muriel a donné procuration à Mme FAUQUEUX Oriana, Mme ELIE-DESPREZ Anne a donné procuration à M. MEULINS Didier, Mme MUSEMAQUE Patricia, M. LUCIEN Alexandre

A été nommée secrétaire : M. POP Vasile

ORDRE DU JOUR

- Aménagement des abords de la Mairie et de l'étang communal - Attribution du marché
- Aménagement d'un parc paysager aux abords de l'étang et de la mairie - Demandes de subventions à la Région Hauts de France
- Questions diverses

Aménagement des abords de la Mairie et de l'étang communal - Attribution du marché (réf : 2025_D19)

M. le Maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 19 mai 2025 pour le Marché à Procédure Adaptée (MAPA) « Aménagement des abords de la Mairie et de l'étang communal ». Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 10 juin 2025 à 12 h 00

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 juin 2025 à 12 heures 01 minutes.

Lot 1 : Terrassements / Voiries / VRD

01 entreprise a répondu.

Lot 2 : Paysage Aménagement

02 entreprises ont répondu.

Il a été procédé à l'analyse des plis.

Le Maire propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 60 %.

Que soit retenue les entreprises suivantes :

Lot 1 : Terrassements / Voiries / VRD

- Entreprise MAILLARD PAYSAGE pour un montant de 337 582,92 € H.T. soit 405 099,50 € T.T.C.

Lot 2 : Paysage Aménagement

- Entreprise MAILLARD PAYSAGE, pour un montant de 253 497,76€ H.T. soit 304 197,31 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Retient la proposition faite par Monsieur le Maire.

Décide d'attribuer le marché adapté à

Lot 1 : Terrassements / Voiries / VRD

- Entreprise MAILLARD PAYSAGE pour un montant de 337 582,92 € H.T. soit 405 099,50 € T.T.C.

Lot 2 : Paysage Aménagement

- Entreprise MAILLARD PAYSAGE, pour un montant de 253 497,76€ H.T. soit 304 197 31 € T.T.C.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté et notamment les actes d'engagements

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Aménagement d'un parc paysager aux abords de l'étang et de la mairie -
Demande de subventions à la Région Hauts de France** (réf : 2025_D20)

Monsieur le Maire fait état d'un dossier d'investissement pouvant être subventionné. Le Conseil Municipal décide donc de déposer le dossier suivant auprès :

- de la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif régional Centres-Villes Centres-Bourgs (CVCB) :

Libellé	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Aménagement d'un parc paysager aux abords de l'étang et de la mairie	784 998,10 €	916 858,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la contenance du projet telle que définie ci-dessus ;
- **Sollicite** à cet effet une subvention au taux maximum auprès de la Région Hauts-de-France
- **S'engage** à réaliser l'acquisition si la subvention sollicitée est accordée ;
- **S'engage** à assurer à ses frais la conservation en bon état du matériel et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément du compte rendu

**2025_D19 : Aménagement des abords de la Mairie et de l'étang communal -
Attribution du marché**

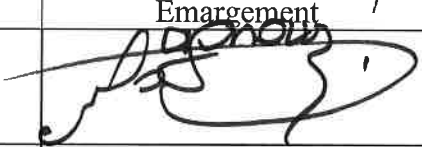
M. BEAUVISAGE demande combien d'entreprises ont répondu à l'appel d'offre ainsi que

leurs noms. Il lui est indiqué qu'il y en a eu 2 : MAILLARD PAYSAGE et TERSPECTIVE.

2025_D20 : Aménagement d'un parc paysager aux abords de l'étang et de la mairie - Demande de subventions à la Région Hauts de France

M. MEULINS demande quel est le montant de la subvention potentiel de la région. Il lui est expliqué que la région subventionne jusqu'à 50% du montant HT des dépenses éligibles avec un plafond de subvention tous cofinanceurs confondus ne devant pas dépasser 80%. Dans ce dossier, la subvention maximale pouvant être attribuée par la région est donc de 355 001,77 €.

Commune de LA CHAPELLE AUX POTS	
Séance du Mardi 17 Juin 2025	

Elus	Fonction	Emargement
MAGNOUX Alain	Maire	
POP Vasile	Conseiller	